

Communiqué de presse

Prolongement du boulevard du Souvenir : d'autres alternatives sont possibles

Laval, le 11 juillet 2014 – Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval ne croit pas que le prolongement du boulevard du Souvenir est la solution pour diminuer la congestion sur boulevard de la Concorde et appuie les démarches des citoyens engagés envers la conservation du Bois du Souvenir.

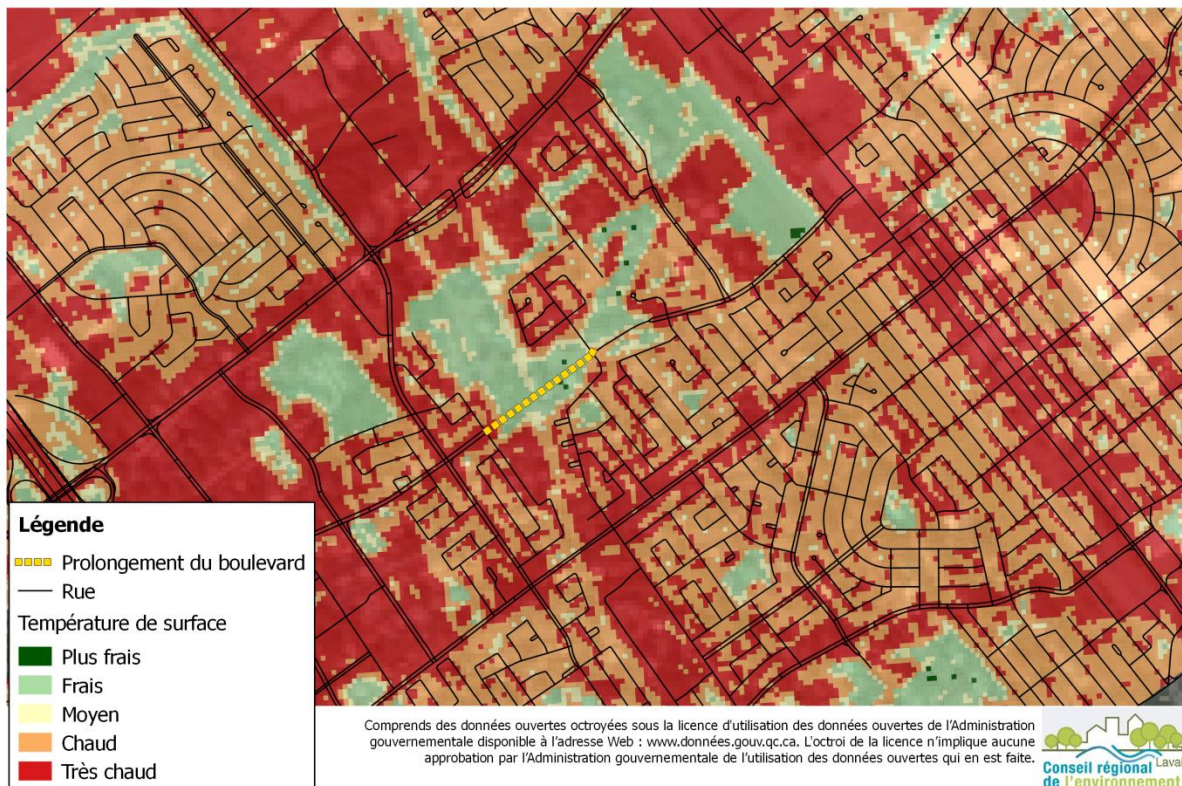
Le Bois du Souvenir est un espace naturel de près de dix hectares composé d'un milieu humide et de secteurs boisés et en friche (voir Figure 1). Il est situé dans le quartier Laval-des-rapides, au centre-sud de Laval, un secteur pauvre en habitats naturels et qui souffre des effets des îlots de chaleur urbains causés par une forte proportion de surfaces minéralisées (voir Figure 2). Dans un contexte de changements climatiques, le Bois du Souvenir constitue un capital naturel important sur lequel Laval doit miser pour diminuer les effets des îlots de chaleur urbains et maintenir une diversité biologique sur son territoire.

Prolongement du boulevard du Souvenir - Milieu humide



La Ville de Laval prétend que le projet de prolongement du Boulevard du Souvenir diminuera la congestion du boulevard de la Concorde. Or, le CRE de Laval soutient que l'analyse derrière cette argumentation est incomplète, et surtout, le résultat d'une vision de l'aménagement du territoire complètement dépassée. D'abord, cette vision contredit aux objectifs métropolitains de conservation des milieux naturels et de couvert forestier auxquels Ville de Laval a souscrit en 2012 via le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Ensuite, cette vision ne tient pas compte des projets de bus à haut niveau de service (BHNS) prévus par la Société de Transport de Laval (STL) sur les boulevards de la Concorde et Saint-Martin. Finalement, le CRE de Laval rappelle que le boulevard du Souvenir, même parachévé, ne peut stratégiquement être destiné à devenir un des axes est-ouest majeurs de l'île, car il est déjà enclavé par les boulevards Chomedey et des Laurentides.

Prolongement du boulevard du Souvenir - Îlots de chaleur



Par ailleurs, la ville de Laval déclare que le parachèvement du boulevard du Souvenir répond à un engagement pris lors de la construction du métro dans les années 2000. Le CRE de Laval tient à rappeler qu'en 2014, la solution à la congestion routière ne doit plus passer par la construction de nouveaux axes routiers, mais bien par une amélioration de l'efficacité des transports actifs et collectifs. Le CRE de Laval propose donc d'annuler le projet de parachèvement du boulevard du Souvenir et de profiter des consultations prévues pour la révision du schéma d'aménagement afin de mieux planifier les besoins de transports collectif et actif du secteur suite à la mise en œuvre prochaine du BHNS sur le boulevard de la Concorde et Saint-Martin.

Le CRE de Laval a été fondé en janvier 1996 par les citoyens et les organismes environnementaux de la région. Sa mission est d'améliorer la qualité de l'environnement et de promouvoir le développement durable en respectant la capacité de support des écosystèmes.

Le CRE de Laval regroupe de façon volontaire tout individu, organisme privé ou public voué à la protection de l'environnement et à la promotion des principes du développement durable. Le CRE de Laval se préoccupe des dimensions sociale, environnementale et économique afin d'assurer un développement qui réponde aux besoins présents sans priver les générations futures d'une qualité environnementale enviable.

-30-

Source : Guy Garand
Directeur général
Conseil régional de l'environnement de Laval